

3

LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Présentation

Un cinquième des 126 300 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquente une école à temps plein [1]. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), 83 % des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire égal ou supérieur à un mi-temps.

Les élèves scolarisés à temps partiel peuvent également bénéficier d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social (18 %) et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins,...) au sein de ces établissements ou par des intervenants libéraux (94 %).

43 000 élèves en situation de handicap fréquentent une CLIS, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2010-2011, les effectifs de CLIS progressent de 4,7 %, évolution légèrement supérieure à celle observée depuis 2008 (+ 1,8 % en moyenne).

Les élèves de CLIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies [3]. Les taux les plus forts se rencontrent notamment dans les départements d'outre-mer, à l'exception de la Martinique ainsi que dans les académies de Lille, Caen, Clermont-Ferrand et Amiens (1,4 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes (moins de 0,9 %).

Définitions

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une CLIS ou une ULIS se fait sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Il existe quatre types de CLIS

- Les CLIS 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.

- Les CLIS 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.

- Les CLIS 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.

- Les CLIS 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté. Voir 4.19.

EREA

Établissement régional d'enseignement adapté. Voir 4.19.

 **Sources** : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA DGESCO
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 **Pour en savoir plus**
- Note d'Information, 07.23.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Total (%)	Total premier degré
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées	Total temps partiel		
Classe ordinaire	Prélémentaire	16 118	1 642	5 899	3 806	11 347	41,3	27 465
	Élémentaire	50 162	470	1 352	3 860	5 682	10,2	55 844
	Total	66 280	2 112	7 251	7 666	17 029	20,4	83 309
CLIS	Prélémentaire	5 364	297	945	965	2 207	29,2	7 571
	Élémentaire	31 281	185	954	2 994	4 133	11,7	35 414
	Total	36 645	482	1 899	3 959	6 340	14,7	42 985
Total		102 925	2 594	9 150	11 625	23 369	18,5	126 294

(1) Niveau estimé pour les élèves de CLIS.

Lecture - 18,5 % (soit 23 369 élèves) des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

[2] Évolution des effectifs de CLIS

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2004 2005	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 669	37 432	37 958	38 684	40 426
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 015	2 202	2 273	2 367	2 559
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,9	94,4	94,4	94,2	94,0

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2010-2011 (%)

(Public + Privé)

